



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. I. De la proportion des colonnes pour les différens Ordres.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

C H A P I T R E I I I.

Des colonnes & de leurs parties.

A R T I C L E P R E M I E R.

De la proportion des colonnes pour les différens Ordres.

P O U R entrer en matiere, nous observerons que *Viruve* donne 7 modules à la colonne d'Ordre Toscan, y compris sa base & son chapiteau, & autant à celle d'Ordre Dorique, avec le chapiteau (le fust étant sans base); dans un autre endroit il lui en donne 7 & demi. La colonne Ionique, suivant le même Auteur, est de 8 modules & demi, avec sa base & son chapiteau; pour cet Ordre, il va jusqu'à 9 modules, $9\frac{1}{2}$ & même 10 modules. A l'égard de la Corinthienne, il lui donne la même hauteur qu'à l'Ionique, faisant sa base & son fust pareils, & ne changeant dans les proportions de ces deux Ordres que celles du chapiteau Corinthien, qui est plus haut que celui de l'Ionique.

Les Modernes n'ont point adopté ces proportions; quelques-uns ont donné aux colonnes Toscanes six modules, aux Doriques 7, aux Ioniques 8, aux Corinthiennes 9, & aux *Composites* (comme ils l'appellent), 10 modules. D'autres, tels que *Vignole* & *Palladio*, ont cherché des mesures différentes, comme celles de 7, 8, 9, $9\frac{1}{2}$ & 10 modules. Mais ni les uns ni les autres n'ont eu aucun égard à la hauteur des chapiteaux, lesquels sont de différente grandeur, suivant la diversité des Ordres, le Dorique étant

différent de l'Ionique, & le Romain autre que le Corinthien, de sorte que, de quelque façon qu'on s'y prenne, les deux premiers Ordres paroissent toujours bas & écrasés.

En faisant réflexion sur ces Auteurs, on voit en général, que la plûpart ont suivis la doctrine de *Vitruve*, ou bien qu'ils s'en sont fort peu écartés, de sorte qu'on pourroit en inférer, ou qu'ils n'ont fait aucune attention aux proportions des monumens Antiques, ou que peut-être ils ne les ont ni examinés ni mesurés.

Pour revenir à la proportion des colonnes, celle de six modules, que la plûpart des Auteurs modernes donnent à l'Ordre Toscan, n'est pas suffisante, ni même celle de 7 modules que lui donne *Vitruve*, parce que les colonnes de cet Ordre, comparées aux autres, se trouvent trop basses, principalement lorsqu'elles sont placées les unes au dessus des autres, parce que dans ce premier Ordre le chapiteau n'augmente pas la hauteur de la colonne dans la même proportion qu'aux Ordres suivans. Il s'est aussi trouvé quelques Modernes qui ont employé le fust des colonnes massives jusque dans les Ordres les plus délicats, tels que le Corinthien, ce qui est un défaut contre le bon goût.

Vitruve fait une faute aussi considérable, lorsqu'il donne diverses hauteurs à un même Ordre, comme il le pratique pour l'Ordre Ionique. Cette erreur a été suivie par quelques Architectes modernes, ainsi que celle de ne point mettre de base sous la colonne Dorique, ce qui est contraire à la raison & aux monumens Antiques les plus approuvés.

Beaucoup d'autres, en faisant des loges ou façades avec des colonnes ou des pilastres sans piédestaux,

ou avec piédestaux, ont donné à un seul Ordre une telle hauteur qu'il embrasse deux Ordres l'un sur l'autre, ce qui ne peut produire qu'un mauvais effet, parce que ces colonnes ou pilastres paroissent alors gigantesques, & n'ont aucune proportion avec le reste de l'ordonnance.

D'autres Architectes se sont encore trompés en voulant suivre trop scrupuleusement la doctrine de *Vitruve* dans les proportions qu'il donne de sa place publique, de sa basilique, & de ses salles à l'Égyptienne, où il fait entrer deux Ordres, dont le second est d'un quart moins haut que le premier, & dans celles de la scène de son théâtre, où le troisième Ordre est d'un quart moins haut que le second. Les Auteurs qui ont adoptés de pareilles regles n'ont pas fait attention à la disproportion qu'elles causent; ils devoient penser d'ailleurs que de tels principes n'étoient pas digne d'un Auteur aussi célèbre que *Vitruve*.

Ces proportions font trois mauvais effets, lorsque ces colonnes se trouvent proche l'une de l'autre, & ce défaut est encore plus considérable quand on élève ces différens Ordres sur des piédestaux. Le premier inconvénient est que les colonnes de l'étage supérieur, ainsi que leurs entablemens, paroissent trop petites, parce qu'elles sont plus élevées que celles d'au dessous. Le second est que par ce moyen les entre-colonnes d'en haut se trouvent plus larges que ceux d'en bas, ce que la délicatesse de ces mêmes colonnes ne doit pas permettre: le troisième, c'est que les appartemens sont alors trop bas, tant pour les édifices publics, que pour ceux des particuliers, ce qui est contre toute raison & fait un effet desagréable à la vue.

Dans un autre endroit, *Vitruve*, en parlant du portique de derriere la scene, veut que les colonnes Ioniques & Corinthiennes de l'intérieur soient plus hautes d'un cinquieme que les Doriques qui sont au dehors de l'édifice, peut-être parce qu'elles n'ont pas de piédestaux, ou pour donner plus de hauteur aux planchers, sans réfléchir sur le mauvais effet que doivent faire dans un même bâtiment des Ordres de hauteur différente.

Pour ce qui est de l'Ordre que les Modernes ont nommé improprement *Composite*, & qu'ils ont placé au dessus de tous les autres, nous ferons voir ailleurs qu'il doit être appelé *Ordre Romain*, & que par sa forme, mais principalement par les volutes de son chapiteau, il tient de l'Ionique, sur lequel on doit toujours le placer, & le Corinthien sur ces deux ci.

A l'occasion de la proportion des colonnes, *Vitruve*, en parlant des temples, prétend que les colonnes angulaires doivent être plus grosses que les autres d'un cinquantieme, & qu'il faut les tenir à-plomb en dedans, parce qu'elles sont pour ainsi dire diminuées par le grand air, ce qui fait un mauvais effet avec les architraves. Il dit encore ailleurs que les colonnes doivent être à-plomb du côté des murs des temples, pour de certaines raisons qui ne sont pas de grand poids. Pour nous, sans trop nous arrêter à ses préceptes, nous mettrons des pilastres carrés à la place des colonnes dans les angles des portiques & aux autres endroits semblables, comme on le verra par la suite dans tous les desseins que nous donnerons de colonnades, à l'imitation de celles qui se voyent en dedans & au dehors de la Rotonde, à Rome. *Vitruve* veut aussi que les colonnes sous le portique soient plus menues d'un neuvieme ou d'un

dixieme que les autres, & qu'elles aient un plus grand nombre de canelures. Toutes ces maximes font autant d'abus contraires à ce qui a été pratiqué par les Anciens.

ARTICLE II.

De la diminution des colonnes.

Le fust des colonnes doit diminuer de bas en haut, comme les arbres, dont elles ne font qu'une imitation. Cette diminution a été faite de diverse maniere, tant pour les proportions que pour la façon de diminuer les colonnes. *Vitruve* la détermine suivant la hauteur du fust des colonnes, comme dans l'Ionique, qu'il diminue d'autant moins qu'il a plus de hauteur. Cette regle a été suivie par plusieurs Architectes, parmi lesquels il s'en est trouvé qui ont diminué un Ordre massif comme un délicat, à la réserve cependant du Toscan, lequel, selon *Vitruve*, doit être diminué du quart de son diametre inférieur.

A l'égard de la maniere de tracer cette diminution des colonnes, *Vitruve* n'en parle guere qu'à l'occasion de l'Ordre Dorique & de l'Ionique, & il y a lieu de croire qu'il la rend peu sensible, comme il convient pour ces Ordres. Quelques Architectes ont formé le contour de leurs colonnes d'une ligne presque droite de bas en haut, ce qui n'a jamais été l'intention de *Vitruve*. D'autres ont laissé le tiers du fust par en bas, d'à-plomb, diminuant les colonnes solides & les plus délicates de la même maniere; d'autres les ont fait renflées & fuselées vers le tiers de leur hauteur.

Les uns & les autres font cette diminution à tâtons
&